

**TARIFS DE LA REGIE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A COMPTER DU 1^{ER}
JANVIER 2025**

1 – Contrat ordinaire	Montant en euros Hors Taxes (HT)
Abonnement annuel	70,00 €
Le mètre cube*	1,30 €

* pour information, au tarif par mètre cube présenté ci-dessus doivent se rajouter les redevances Agence de l'Eau (voir tarifs en vigueur sur le site de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et l'Agence de l'Eau Adour Garonne (pour la commune de LE CAYLAR)

2 – Forfait forage : pour les foyers n'utilisant pas l'eau du réseau d'eau potable et ne déclarant pas leur volume puisé en Mairie. C'est le volume pris pour le calcul de la redevance selon le tarif communal appliqué au mètre cube	Montant en euros HT
Forfait forage sans compteur d'eau et sans abonnement	230,00 €
Forfait forage sans compteur d'eau avec abonnement	160,00 €

3- Majoration de la facturation	Pourcentage de majoration appliqué suite au non-paiement de la facture l'année n
Taux de majoration de la redevance appliquée à la date de réception de la facture sur la part abonnement et sur la consommation annuelle de facture non réglée après deux relances en recommandé avec accusé réception auprès du titulaire du contrat de fourniture d'eau	Année civile n+1 : 15,27% Année civile n+2 : 21,26%

4 – Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	Montant en euros sans TVA
PFAC pour le branchement d'une construction neuve	3.000,00 €
PFAC pour les immeubles collectifs	3.000,00 € pour le 1 ^{er} logement +1.000,00 € par logements suivants
PFAC minorée pour les constructions existantes	3.000,00 €
PFAC pour hébergement de loisirs	3.000,00 €
PFAC pour camping par emplacement (sauf Habitation Légère de Loisirs HLL)	350,00 €
PFAC par emplacement destiné à une HLL	500,00 €
Hôtel/Résidence hôtelière (par chambre)	350,00 €
Etablissements de santé et assimilés (par chambre)	350,00 €

5 – Prestations diverses	Montant en euros HT
Forfait par contrôle de conformité lors d'une vente immobilière sur demande sur tout le territoire dans la limite de deux heures aller/retour avec déplacement	180,00 €
Forfait par contre visite suite à la réalisation des travaux de mise en conformité sur tout le territoire dans la limite de deux heures aller/retour avec déplacement	65,00 €
Frais de nettoyage ou curage d'un branchement assainissement sur la partie publique suite à négligence, maladresse ou malveillance de l'usager ou de l'entreprise sur tout le territoire dans la limite de deux heures aller/retour avec déplacement	Coût réel intervention entreprise + coût horaire agent du service
L'heure d'intervention d'un agent sur la partie publique suite à négligence, maladresse ou malveillance de l'usager ou de l'entreprise	65,00 €
Forfait par intervention simple sur tout le territoire dans la limite de deux heures aller/retour avec déplacement	65,00 €

Forfait pour expertise par estimation financière pour le branchement aux eaux usées avec déplacement d'un agent sur tout le territoire dans la limite de deux heures aller/retour avec déplacement	67,00 €
Toute heure supplémentaire aux forfaits	25,00 €
Forfait pour déplacement improductif	65,00 €

Le taux de TVA applicable est de dix pour cent (10%)

6 – Travaux de réalisation de branchement d'eaux usées	Montant en euros HT
Travaux sur devis par application des prix des marchés de travaux en cours	Au montant réel
Frais de gestion	Pourcentage du montant de la facture : 15% du montant des travaux plafonnés à 250,00 €

PENALITES APPLICABLES POUR TOUTE INTERVENTION NON AUTORISEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

	Montant en euros sans TVA	Modalités
Intervention sur réseau non autorisée	3.000,00 €	- Constat par une personne assermentée envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception - Dépôt de plainte
Déversement de béton ou de produits de rinçage avec risques de colmatage	2.000,00 € + frais de remise en état	- Constat par une personne assermentée envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception - Dépôt de plainte
Déversements de produits toxiques, produits de vidange de fosses septiques, tout produit non assimilable à des eaux domestiques hors convention de déversement	2.000,00 €	- Analyse de boues de la station d'épuration ou d'eaux usées, - Recherche du point d'injection par analyse amont, - Lettre recommandée avec accusé de réception - Dépôt de plainte
Utilisation d'une ressource privée d'eau avec rejet des eaux usées sur le réseau d'assainissement collectif sans souscription au Service des eaux	2.000,00 €	- Constat par une personne assermentée envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception - Régularisation par souscription